Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
067-200094332-20241021-0000011117-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2024
Retour préfecture le 24/10/2024
Publication le 28/10/2024

ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2024-3-14-1
Séance du lundi 21 octobre 2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DE L'AIRE DE SERVICE DE L'A35 A BATTENHEIM

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES :
HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Code de la commande publique et notamment sa troisième partie relative aux contrats de concession,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-7-14-3 du 8 juillet 2022 approuvant le principe de renouveler la concession de service public en vue de la rénovation et de l'exploitation de l'Aire de Service de l'A35 dans le sens Sud-Nord à Battenheim et autorisant le lancement de la consultation y afférente,

VU le contrat de concession de l'aire de service de Battenheim sur l'A35 du 8 juillet 1991, dans le sens Sud-Nord, entre les PR 94 et 93,24, signé avec la société Total Raffinage Distribution S.A.,

VU l'avis favorable de la Commission des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace du 24 novembre 2021 relatif au projet de renouvellement de la concession de service public de l'aire de service de Battenheim sous la forme d'une délégation de service public,

VU l'avis de la Commission de délégation de service public de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 octobre 2023 portant admission de la candidature de la Société TotalEnergies Marketing France et autorisation l'entrée en négociation avec le candidat unique,

VU les réunions de négociation des 9 novembre, 5 et 19 décembre 2023, 23 janvier, 8 mars et 7 mai 2024,

VU l'offre finale remise par TotalEnergies Marketing France le 23 août 2024 et la demande satisfaite de pièces complémentaires du 30 août 2024,

VU l'avis de la Commission territoriale Agglomération de Mulhouse du 4 octobre 2024

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le choix de la Société TotalEnergies Marketing France en qualité de concessionnaire de l'Aire de Service de l'A35 à Battenheim, dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 15 ans pour la rénovation, l'entretien et l'exploitation de l'aire de service ;

- Approuve la tarification des prestations de service public à mettre en œuvre par la Société TotalEnergies Marketing France, dans le cadre de la délégation de service public précitée, ainsi que les modalités de leur évolution, telle que précisée par la grille tarifaire jointe en annexe à la présente délibération ;

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20241021-0000011117-DE - Retour préfecture le 24/10/2024 - Publication le 28/10/2024

- Approuve le contrat de concession et ses annexes contractuelles, joints en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer le contrat précité avec la Société TotalEnergies Marketing France.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20241021-0000011117-DE - Retour préfecture le 24/10/2024 - Publication le 28/10/2024